



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°04-2023-119

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2023

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques /

04-2023-06-19-00001 - AP n°2023-170-012 du 19 juin 2023 relatif à la fermeture exceptionnelle au public de la Direction Départementale des Finances Publiques (1 page)

Page 3

Direction Départementale des Finances
Publiques

04-2023-06-19-00001

AP n°2023-170-012 du 19 juin 2023 relatif à la
fermeture exceptionnelle au public de la
Direction Départementale des Finances
Publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023 – 170 - 012

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP)

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes de Haute-Provence,

VU le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

VU les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes de Haute-Provence ;

VU l'arrêté du Directeur Général des Finances Publiques en date du 10 février 2023 fixant au 15 février 2023 la date d'installation de Mme Marie-Pierre COURTAUD dans ses fonctions de Directrice Départementale des Finances Publiques des Alpes de Haute-Provence par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-047-003 du 16 février 2023 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes de Haute-Provence ;

ARRÊTE :

Article 1er :

La Direction Départementale des Finances Publiques, située 51 avenue du 8 mai 1945 à Digne Les Bains, sera fermée à titre exceptionnel, le lundi 3 juillet 2023.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du site visé à l'article 1^{er}.

Fait à Digne Les Bains, le 19 juin 2023

Par délégation du Préfet,

La Directrice Départementale des Finances Publiques
des Alpes de Haute-Provence par intérim



Marie-Pierre COURTAUD